Vœu rattaché à la DFPE 170 relative à la demande d'avis préalable adressée à l'autorité organisatrice et portant sur un projet de création d'un établissement d'accueil du jeune enfant, formulée par l'association ABC Puériculture, situé au 14 rue Baudelique, 75018 Paris, en date du 22 janvier 2026.

Voeu déposé par Sonia Chaouche, Sophia Chikirou, Emile Meunier et l'ensemble des élu·es du groupe Nouveau Paris Populaire

Considérant les besoins croissants des familles parisiennes en matière d'accueil du jeune enfant ;

Considérant les tensions majeures que connaît actuellement le secteur de la petite enfance : pénurie de professionnels, difficultés de recrutement, turn-over important, dégradation des conditions de travail ;

Considérant les alertes nationales récentes sur les risques liés à la dégradation des conditions d'accueil dans les établissements d'accueil du jeune enfant ;

Considérant les difficultés économiques rencontrées par de nombreuses petites structures associatives de proximité malgré leur rôle essentiel dans les quartiers ;

Considérant les exigences importantes imposées à ces structures en matière d'équilibre budgétaire, de taux d'occupation, de gestion administrative, et de mise aux normes ;

Considérant la concentration croissante du secteur de la petite enfance autour de grands gestionnaires multi-établissements largement financés par des fonds publics ;

Considérant le fait que de nombreuses structures privées ou associatives bénéficient de financements publics importants tout en assurant des missions relevant pleinement de l'intérêt général ;

Considérant que la petite enfance constitue une mission fondamentale de service public ; que les premières années de vie nécessitent stabilité, sécurité affective, qualité relationnelle, continuité éducative et présence humaine ;

Considérant que les logiques de rentabilité, d'optimisation et de pilotage par le remplissage ne peuvent constituer le fondement des politiques publiques de la petite enfance ;

Considérant que l'égalité d'accès à un accueil de qualité doit être garantie à toutes les familles, quels que soient : leurs revenus, leur quartier, ou le mode de gestion des établissements ;

Sur proposition de Sonia Chaouche, Sophia Chikirou, Emile Meunier et l'ensemble des élu·es du groupe Nouveau Paris Populaire, le Conseil de Paris émet le vœu que la Ville de Paris :

- Renforce son soutien aux petites structures associatives de proximité assurant une mission sociale et territoriale essentielle, notamment dans les quartiers populaires ;

- Met en place un accompagnement spécifique visant à prévenir les fermetures de petites structures et à limiter la concentration du secteur entre les mains de grands groupes gestionnaires ;

- Développe des indicateurs publics de qualité d'accueil intégrant notamment : la stabilité des équipes, les conditions de travail, le taux d'encadrement réel, la prévention des risques psychosociaux, et le bien-être des enfants.

- Face du développement du réseau municipal de la petite enfance, un axe prioritaire de la politique parisienne d'accueil des jeunes enfants.

- Engage une réflexion ambitieuse visant à construire un véritable service public communal de la petite enfance, permettant :
  - une maîtrise publique renforcée des politiques d'accueil du jeune enfant ;
  - une harmonisation des conditions d'accueil ;
  - une égalité territoriale réelle ;
  - une sécurisation durable des équipes ;
  - et une sortie progressive des logiques de gestion concurrentielle du secteur.